

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 70-1284/SG/CG admettant M. J.-L. Bouguereau en qualité d'avocat défenseur dans le Territoire.

n° 70-1284/SG/CG

Ministère  
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
28 octobre 1970

Numéro JO  
n° 21 du 10/11/1970

Date du numéro  
10 novembre 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Maître J.-L. Bouguereau, citoyen français, né à Meknès (Maroc) le 4 octobre 1943, licencié en droit, est nommé avocat défenseur dans le Territoire Français des Afars et des Issas. Avant d'entrer en fonctions, Maître Bouguereau prêtera servement devant le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti, conformément à l'article 8 de l'arrêté n° 963 du 26 septembre 1950.